

**Organisme de formation****UFCV Mulhouse**

13 Porte du Miroir – 68100 MULHOUSE

Tél. : 03 88 15 52 35

formationpro-al@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775 685 621 01 125

**Lieu de la formation**

UFCV MULHOUSE

▶ **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter**Descriptif de la formation**

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "Loisirs Tous Publics"

Diplôme d'Etat : Arrêtés du 09 novembre 2016

Niveau visé : 4

Autorité de certification : Ministère des Sports et des jeux Olympiques et paralympiques sports.gouv.fr

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui Formation ouverte à distance : partielle

Formacode : 44067 / **N° ROME** G1202 - G1203 - K1206**Code Certif Info** : 90313 / **N° fiche RNCP** : 28557 Arrêté du 18 juillet 2016 / **Code CPF** : 237749**Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)****Date de début** : 12 novembre 2024**Date de fin** : 10 septembre 2026▶ **Enseignement théorique** : 805 heures soit 35 heures par semaine▶ **Stage en milieu professionnel** : Sur les 1710h nombre d'heures en fonction du statut / Congés payés en fonction de la CCN applicable▶ **Durée totale de la formation** : 20 mois

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Formation en alternance à temps plein en continu.

▶ **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter**Engagement qualité des formations**▶ Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)▶ **Référencement DataDock**▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>**Coûts**

Frais d'inscription : 30€ / Coût de la formation : 9338€

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

La formation est ouverte à l'apprentissage en partenariat avec le CFA Form'AS. Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé, et les sportifs de haut-niveau. Le contrat d'apprentissage assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e).

Préinscription en ligne via ce lien :

<https://formas67.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Pour plus de renseignements, contacter le CFA Form'AS par

téléphone au 03 88 28 00 05 ou par mail : contact@form-as.fr**Exigences préalables à l'entrée en formation**

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité
- Posséder une expérience d'au moins 200 heures sur 3 mois en animation auprès de publics
- Être titulaire du BAFA ou BAFD
- Satisfaire aux épreuves d'admission

**& troubles DYS'**Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)**Dossiers de candidature**▶ **Date limite de dépôt des dossiers** : 24 juillet 2024▶ **Clôture des inscriptions** : 24 juillet 2024**Conditions d'admission****Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès****Fournir un Dossier de candidature comprenant :**

> Un dossier d'inscription complété,

> Un document synthétique décrivant le parcours du candidat, ses motivations à entrer en formation et ses attentes.

> Un entretien de motivation et de faisabilité.

▶ **Lieu** : UFCV MULHOUSE▶ **Informations collectives** : 9h30

• 07 mai 2024 • 27 juin 2024 •

▶ **Journée de préparation à la formation** : 1er Juillet 2024▶ **Sélections** : 27 août 2024**Test écrit (3h)** : Synthèse de documents liés au domaine de l'animation. Etude de cas ou réflexion autour d'un sujet d'actualité.**Entretien** : Entretien de motivation au regard du parcours et du projet professionnel**Retrait des dossiers de candidature**▶ **Retrait des dossiers à partir de février 2024**▶ **Clôture des inscriptions** : 24 juillet 2024

Objectifs et contenus de la formation

▶ Objectifs :

Permettre aux candidats d'acquérir des compétences pour :

- Encadrer les publics dans tout lieu et toute structure
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » et de direction d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- Animer des activités de découverte : activités scientifiques et techniques, activités culturelles, activités d'expression et activités physiques de loisirs
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative

▶ Contenus :

- Connaissance des publics, et particulièrement le public enfant et jeune
- Environnement social de l'animation (école, famille, partenaires sociaux et institutionnels)
- Méthodologie de projets, Technique d'animation
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Organisations de manifestations
- Connaissance des dispositifs de financement des projets
- Connaissance de la vie associative
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion administrative et financière
- Gestion d'une équipe
- Médiation, gestion de conflits
- Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

▶ L'action de formation dispose :

- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

▶ Au moins une visite en milieu professionnel et une rencontre avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation peuvent être accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

▶ Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- Avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- Évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

▶ Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1, UC2 et UC3 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- L'UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations.

Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports à dispenser l'action de formation.

De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Référentiel de certification

Positionnement (70 heures)

Unité Capitalisable 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute sécurité (147 heures)

Unité Capitalisable 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (140 heures)

Unité Capitalisable 3 : Conduire une action dans le champ du « Loisirs Tous Publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM) (273 heures)

Unité Capitalisable 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » (175 heures)

